

COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 JUILLET 2020 A 10h

AFFICHE LE :

L'an deux mille vingt et le 10 Juillet à 10h, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 6 Juillet 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi sous la présidence de Madame VEZAT-BARONIA Maryse, Maire.

Compte tenu de l'Etat d'urgence sanitaire et afin que chaque élu dispose d'un espace de 4m2 la salle retenue pour l'organisation de cette séance est la salle du Moulin.

Cette réunion est ouverte au public mais en nombre limité compte tenu des mesures de sécurité ci-dessus énoncées

Etaient présents :

ALBERT Magalie - ALVADO Régis - CARON-JOURDA Yves - CHAGNE Patrick - ESCORIHUELA Daniel - GARNACHO Lucie - LESUEUR Agathe - LOURDE Michèle - LOZE Caroline - MAILHOL Sylvie - PONS Bernard - SANTA CRUZ Roger - SEGALA Laetitia - VEZAT-BARONIA Maryse - VOUTZINOS Michel -

Procurations : CARON Sébastien à CARON-JOURDA Yves - CHAVY Sophie à LOURDE Michèle. - MESBAH-LOURDE Pascale à ALVADO Régis - PERSILLON Cyrille à MAILHOL Sylvie - PICARD Serge à Bernard PONS - SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane à Magalie ALBERT.- SUDRE Agnès à Maryse VEZAT-BARONIA

Absent excusé : SOUCASSE Laurent

Sylvie MAILHOL est désignée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre la séance à 10h10.

Le procès-verbal de la séance du 02/07/2020 est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour un point portant sur le contrôle et l'entretien des points d'eau incendie.

Les élus valident à l'unanimité cette demande.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

I) **ELECTIONS SENATORIALES 2020** : élection et désignation des délégués et des suppléants du conseil municipal

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Mme le Maire informe que le décret n°2020-812 du 29/06/2020, portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, impose que la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants, intervienne de manière impérative le 10/07/2020, à l'exclusion de toute autre date.

Mme le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des 7 délégués et des 4 suppléants.

Elle rappelle que cette élection aura lieu au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel conformément aux dispositions du code électoral.

Mme le Maire constate qu'une seule liste a été déposée.

Résultats de l'élection :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 22

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 22

Sont élus :

Délégués : ALVADO Régis
CHAGNE Patrick
LOURDE Michèle
MESBAH-LOURDE Pascale
PICARD Serge
PONS Bernard
SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane

Suppléants : CARON Sébastien
ESCORIHUELA Daniel
CHAVY Sophie
GARNACHO Lucie

II) CONVENTION POUR LE CONTROLE ET L'ENTRETIEN POINTS D'EAU INCENDIE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Mme le Maire rappelle que la défense extérieure contre l'incendie a pour objet d'assurer l'alimentation en eau, des poteaux incendie présents sur la commune.

La commune a été destinataire d'une proposition de convention validée par le SDIS, fixant les conditions de contrôle et d'entretien par le SMDEA, des 55 poteaux implantés sur le territoire communal.

Cette convention conclue pour une durée de 4 ans, précise que le SMDEA effectuera une visite de contrôle à minima tous les 2 ans et se chargera aux frais de la commune de la remise en état ou du remplacement, des poteaux incendie défectueux.

Mme le Maire détaille le prix des prestations mentionnées dans la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité qu'il est nécessaire de procéder à la vérification des poteaux incendie et autorise Mme le Maire à signer la convention avec le SMDEA.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire informe le conseil municipal, que la chaussée du Moulin qui appartient à la commune a cédé, causant de graves infiltrations.

Le Syndicat Mixte du bassin Versant de l'Arize a été contacté et un diagnostic sera réalisé par une entreprise spécialisée.

Séance levée à 11h

Le Maire,

Maryse VEZAT-BARONIA

